

Dijon, le 28 janvier 2020

La rectrice

à

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs  
d'académie, directrices et directeur académiques des  
services de l'éducation nationale

DIRH 4

Division des Ressources Humaines

Gestion des personnels de direction  
et d'inspection

Affaire suivie par :  
Sandrine VOISINE  
Myriam BURGAT

Référence :  
DIRH4 SV  
Téléphone :  
03 80 44 86 86  
03 80 44 86 85  
Télécopie :  
03 80 44 86 41  
courriel :  
[dirh4@ac-dijon.fr](mailto:dirh4@ac-dijon.fr)

2G rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 DIJON cedex

**Objet** : Recrutement par liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2020.

**Référence** : Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié relatif au statut des personnels de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'éducation nationale. – Note de service n°2020-012 du 10/01/2020 (BO n°5 du 30/01/2020).

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la procédure d'inscription relative à la liste d'aptitude citée en objet. Je vous prie d'en assurer une large diffusion auprès des personnels placés sous votre autorité.

**I) Conditions requises pour l'inscription - Nouvelles conditions 2020 :**

➤ **Soit** : être **fonctionnaire titulaire** appartenant à un corps de **catégorie A** de personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'**indice brut terminal** culmine au moins à la **hors échelle A** ;

**et**

justifier de **sept années de services en qualité de fonctionnaire** titulaire dans un ou plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

➤ **Soit** : avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de S.E.G.P.A, de directeur d'établissement spécialisé, ou de directeur d'école du 1 degré ;

**et**

justifier de **quatre ans de services dans ces fonctions** en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les conditions de services sont appréciées au **1<sup>er</sup> septembre 2020**.

.../...



## II) Modalités et calendrier de dépôt des candidatures :

Tous les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent obligatoirement :

- 1) saisir leur candidature uniquement sur le Portail Agent, à compter du jeudi 30 janvier 2020 et jusqu'au dimanche 23 février 2020 à minuit, à l'adresse : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>

Une plate-forme d'assistance à l'utilisation du portail agent est mise en place :  
par courriel : [sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr](mailto:sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr)

- 2) Joindre dans le Portail Agent les documents suivants :
  - un curriculum vitae ;
  - le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention ;
  - un état des services validé par le service de gestion actuel ;
  - une lettre de motivation ;
  - les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du 1<sup>er</sup> degré ;
  - un rapport d'activité ;
  - une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types d'emplois et d'établissements sollicités.

Il est conseillé aux candidats de préparer et d'enregistrer tous les documents obligatoires au format PDF avant de se connecter au Portail Agent pour saisir leur demande d'inscription.

Les candidats, après avoir recueilli l'avis de leur supérieur hiérarchique (chef d'établissement, IEN de circonscription...) devront transmettre l'annexe LA1 à la DSDEN de leur département d'affectation, **avant le mercredi 26 février 2020**, par voie électronique aux adresses suivantes :

- DSDEN de Côte d'Or : [cab-rh21.pe@ac-dijon.fr](mailto:cab-rh21.pe@ac-dijon.fr)
- DSDEN de la Nièvre : [cabia58@ac-dijon.fr](mailto:cabia58@ac-dijon.fr)
- DSDEN de Saône et Loire : [ce.inspecteur71@ac-dijon.fr](mailto:ce.inspecteur71@ac-dijon.fr)
- DASEN de l'Yonne : [cab89@ac-dijon.fr](mailto:cab89@ac-dijon.fr)

Tous les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude seront reçus en entretien individuel par une commission académique.

La rectrice,  
Pour la rectrice et par délégation,  
Le chef de la division des ressources humaines,

  
Christophe MONNY

Pièce jointe : Annexe LA1



**Avis de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale**

- sur l'inscription sur la liste d'aptitude :  favorable  défavorable
- sur les types de postes demandés :  favorable  défavorable
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'EREA :  
 favorable  défavorable  sans objet
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERPD :  
 favorable  défavorable  sans objet

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

**Date et signature de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (nom et qualité) :**

**Avis du recteur**

- sur l'inscription sur la liste d'aptitude :  favorable  défavorable
- sur les types de postes demandés :  favorable  défavorable
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'EREA :  
 favorable  défavorable  sans objet
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERPD :  
 favorable  défavorable  sans objet

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

**Date et signature du recteur :**